

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

Début : 19h30

Fin : 22h00

Secrétaire de séance : Christine RONCALLI

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Florence BERRY, Adjointe	X		
Nicole CHANFREAU, Adjointe	X		
Antoine ROQUE, Adjoint		X	
Christine RONCALLI, Conseillère	X		
Marilys BIRAC, Conseillère		X	
Valérie BOISSELIER, Conseillère	X		
Nathalie CARRASSET, Conseillère	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller	X		Arrivé à 19h50
Stéphane SPELEERS, Conseiller	X		
Stéphanie JADOT, Conseillère	X		
Damien ROCHET, Conseiller	X		Arrivé à 19h40
Romain LAMY, Conseiller		X	

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

I. DELIBERATIONS

- Budget Communal
 1. Affectation du résultat 2021
 2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022
 3. Vote du budget primitif 2022
- Budget Irrigation
 1. Affectation du résultat 2021
 2. Tarifs des redevances irrigation
 3. Vote du budget primitif 2022

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

1. Présentation des dossiers en cours par les adjoints
2. Désignation délégué SICTOM
3. Point éclairage public
4. Informations

VOTE : 08 Pour 00 Contre 00 Abstention

I. DELIBERATIONS

1. Affectation du résultat 2021 – Budget communal

Le Maire rappelle que, après avoir adopté le compte administratif 2021, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de cet exercice.

➤ **Constatant que ce compte administratif fait apparaître :**

1. FONCTIONNEMENT : R.002 - Excédent N-1 : 119 113.90
Excédent N : 136 768.23
Excédent cumulé : 255 882.13

2. INVESTISSEMENT : D.001 - Déficit N-1 : - 34 060.43
Excédent N : 290 896.27
Excédent cumulé : 256 835.84

3. R.A.R : R.A.R. Dépenses : 260 030.00
R.A.R. Recettes : 0

➤ **Il convient de procéder à l'affectation suivante :**

Inv- **R. 1068 - affect. résultats : 3 194.16**
Inv- **R. 001 - excédent reporté : 256 835.84**
Fonct- **R. 002 - excédent reporté : 252 687.97**

VOTE : 09 Pour 00 Contre 00 Abstention

2. Vote des taux d'imposition des taxes locales

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des bases d'imposition prévisionnelles fournies par l'Administration et du montant du produit fiscal attendu pour l'exercice 2022.

Après débat, le Conseil Municipal propose une augmentation du taux de la Taxe foncière (bâti) et une diminution du taux de la Taxe foncière (non bâti) pour l'année 2022, en raison de la situation économique actuelle et des investissements nécessaires à prévoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux des 2 taxes pour l'exercice 2022 comme suit :

FONCIER BÂTI 36.41 %
FONCIER NON BÂTI..... 69.05 %

Pour un produit fiscal attendu de **347 213 €**.

VOTE : 09 Pour 00 Contre 00 Abstention

3. Vote du budget primitif 2022 – Budget communal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget communal 2022 qui fait ressortir :

- **En section de fonctionnement** : le BP 2022 s'équilibre en dépenses et recettes à 1 033 025.11 €.
- **En section d'investissement** : le BP 2022 s'équilibre en dépenses et recettes à 668 295.30 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents le budget Commune 2022.

VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention

4. Affectation du résultat 2021 – Budget Irrigation

Le Maire rappelle que, après avoir adopté le compte administratif 2021, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de cet exercice.

➤ **Constatant que ce compte administratif fait apparaître :**

1. **FONCTIONNEMENT** : R.002 - Excédent N-1 : 12 782.96
Excédent N : 18 841.82
Excédent cumulé : 31 624.78

2. **INVESTISSEMENT** : R.001 Excédent N-1 : 49 698.29
Excédent N : 5 443.14
Excédent cumulé : 55 141.43

3. **R.A.R** : R.A.R. Dépenses : 0
R.A.R. Recettes : 0

➤ **Il convient de procéder à l'affectation suivante :**

Inv- **R. 001 - excédent reporté : 55 141.43**
Fonct- **R. 002 - excédent reporté : 31 624.78**

VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention

5. Tarifs des redevances irrigation

Vu la délibération du 30 mars 2021 fixant les tarifs des redevances des irrigants plein champs (381.00 € HT), des robinets (20.00 € HT), et des forfaits jardins (168.00 € HT),
Considérant qu'au vu des résultats de clôture de l'exercice 2021, il n'est pas nécessaire d'appliquer d'augmentation,

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE de maintenir les tarifs suivants :

Le montant H.T. des redevances facturées en 2022 pour la campagne 2021 sera fixé à :

HA (plein champ) → 381,00 €
Robinet → 20,00 €
Jardin → 168,00 €

VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention

6. Vote du budget primitif 2022 – Budget Irrigation

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget irrigation 2022 qui fait ressortir :

- **En section de fonctionnement** : le BP 2022 s'équilibre en dépenses et recettes à 89 124.78 €.
- **En section d'investissement** : le BP 2022 s'équilibre en dépenses et recettes à 70 151.43 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents le budget Irrigation 2022.

VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Point sur les dossiers en cours par les adjoints

Florence BERRY :

- Suivi d'une hospitalisation d'office sur la commune. Relation avec le CLIC de Langon.
- Demandes d'aides alimentaires.

Nicole CHANFREAU :

- Réunion avec la commission école en vue de réactualiser les documents d'inscription scolaire pour la rentrée.
- L'équipe enseignante, avec la participation des enfants, prévoit de repeindre la fresque dans la cour de l'école.

- Désignation délégué SICTOM : Mme Stéphanie JADOT a été désignée déléguée au sein du SICTOM en remplacement de Philippe DUBROCA.

- Point éclairage public : Après avoir réalisé un inventaire des installations d'éclairage public sur la commune, Damien ROCHET présente à ses collègues les différents types d'éclairage répertoriés.
 - 84 points lumineux soit 1 pour 14 habitants
 - Matériel vétuste dans les anciens lotissements (type boule)

Afin de gérer au mieux les équipements et ainsi réduire les consommations et accroître l'efficacité énergétique, il propose plusieurs solutions :

- Numérotter les points lumineux
- Chiffrer les points vétustes à remplacer
- Généraliser les coupures ou abaisser les lumières
- Compléter l'inventaire avec le SIVOM
- Répertoire les commandes
- Choisir du matériel adapté
- Réaliser une charte éclairage public pour les lotissements

- SISS de Langon : Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la situation actuelle du SISS de Langon.

La CDC s'est dotée de la compétence mobilité depuis juillet 2021, et le SISS n'exerce pas le transport public bien qu'il soit prévu dans ses statuts. Les services de l'Etat ont imposé que les délégués de ce syndicat ne soient plus désignés par les communes adhérentes, mais par la CDC.

En conséquence, le Maire (Vice-Président de la CDC) propose à l'assemblée de remplacer Stéphanie JADOT actuellement déléguée au SISS avec Christine RONCALLI.

- Travaux Salle des Amis Réunis : En présence du maître d'œuvre, le marché pour la restructuration de la Salle des Amis Réunis a été signé le 06 avril avec les entreprises, conformément aux propositions de la commission infrastructures réunie en amont. Les travaux doivent débuter en juillet.

Récapitulatif des montants des devis :

- SARL GETTONI : Plâtrerie isolation :	18 996.10 €
- SARL DARRIET & Fils : Chauffage électricité :	14 126.40 €
- SARL GUYARD-LAFUE : Menuiserie bois :	3 372.00 €
- DUBON Laurent : Peinture :	6 370.81 €
- SARL ROQUES : Traitement parquet :	4 899.72 €

TOTAL : **47 765.03 € TTC**

- Informations :

- Le calendrier des travaux du local technique est respecté, la construction est hors d'eau hors d'air. L'aire de lavage a été décalée de 2 mètres. Enedis a réalisé le raccordement électrique.

- Le projet relatif à la création d'un pôle commercial à côté de la boulangerie est en cours.

Monsieur le Maire remercie Nathalie CARRASSET d'avoir établi le bilan des questionnaires adressés aux administrés.

Elle présente les résultats obtenus :

- Choix 1. Pôle santé ;
- Choix 2. Epicerie multi-services/boucherie-charcuterie ;
- Choix 3. Salon esthétique.

Les personnes en charge du développement et de l'attractivité du territoire au sein de la CDC vont convoquer le propriétaire des locaux pour finaliser le projet.

Séance levée à 22h00.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux